



## Principes et règlements

# Marché Authentique de Notre-Dame-de-la-Merci

**Lieu :** Halte routière du Parc de la rivière Dufresne, 1900, montée de la Réserve

**Heures pour les visiteurs :** 9h30 à 15h

**Montage :** 8h    **Démontage :** 15h

**Tarif :** 30\$ par kiosque par jour de marché

**Mission et vision :** La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci organise ce marché public dans l'optique d'un lieu de rassemblement, de partage et d'échange...le tout sous une ambiance festive.

- Le marché a lieu sous un grand chapiteau fermé de 40' x 60'.
- Une table de 6' et 1 chaise sont fournies, par kiosque, lors de chacune des journées de participation. L'électricité, un réfrigérateur et/ou congélateur peuvent aussi être fournis au besoin, lorsque spécifié dans le formulaire d'inscription.
- Pour chaque journée de participation, nous demandons un don de produit ou un chèque-cadeau que nous ajouterons à un panier de tirage qui sera effectué à la fin de la journée de marché.
- Le stationnement des exposants est devant l'Église en face et derrière l'école.
- Un espace d'une grandeur d'environ dix (8) pieds par dix (6) pieds sera attribué à chaque exposant.
- Le choix de l'emplacement est fait par la responsable du marché. Cependant, pour des raisons de logistique, il se pourrait que l'emplacement qui vous était attribué soit changé sans préavis.
- La Ville ne sera en aucun cas tenue responsable du vol, du vandalisme et des détériorations des biens à vendre des exposants ainsi que des équipements, meubles, voitures, camions, remorques et accessoires des exposants.
- Chaque exposant sera responsable de ses équipements. Il devra garder son site propre pendant et après le marché.
- La municipalité recommande fortement aux exposants de posséder une assurance responsabilité pour commerce non sédentaire avec une extension ou avenant pour marché d'été.
- Les exposants, qui possèdent un permis délivré par le MAPAQ, doivent l'afficher à la vue dans leur espace de kiosque. Tous les exposants doivent répondre aux exigences provinciales et/ou fédérales au niveau sanitaire et d'hygiène de leurs produits.
- Tous les jours du marché, le responsable du marché sera présent sur le site pour assurer la tranquillité et le bon fonctionnement du site. Les exposants s'engagent à respecter et à écouter les consignes du responsable afin d'assurer le bon déroulement du marché.
- En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat, les décisions qui pourraient être prises par le ou la responsable du marché ou par tout autre membre de la Ville de Notre-Dame-de-la-Merci seront irrévocables et applicables sur-le-champ.
- La direction se garde le droit d'expulser un exposant qui ne respecte pas les règles établies.
- Chaque exposant donne le droit à l'organisation du Marché Authentique d'utiliser son nom et des photos sur lesquelles il apparaît afin de publiciser le Marché.
- Afin de satisfaire notre clientèle, il n'y aura pas d'exclusivité par catégories d'exposants (légumes, fruits, fromages, etc.). Nous privilégions la diversité de l'offre dans l'esprit du marché. Par respect pour les exposants, la ville dosera le nombre d'exposants par catégorie.
- Le marché est ouvert malgré les intempéries (pluie, vent, etc.). Seule la ville peut décider d'annuler une ou des journées du marché pour raison de force majeure. Les exposants seront contactés par téléphone et/ou par courriel et le montant encaissé pour cette journée leur sera remboursé.

**Responsable du Marché Authentique / Passion Marchés :** Caroline Charron  
**Courriel :** marche@mun-ndm.ca **Téléphone :** (514) 237-9745